



# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 14 Avril 2023**

**Délibération n°FL-14/04/23-5**

**Objet : Budget primitif 2023**

**Nombre de membres :**

- En exercice : 19
- Présents : 16
- Votants : 19

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze Avril, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Aubry du Hainaut, légalement convoqué par le Maire le 04 Avril 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle des Mariages;

Sous la présidence de : **Raymond ZINGRAFF, Maire**

**Etaient présents :** Raymond ZINGRAFF, Christophe LECOSSIER, Elisabeth DUBOIS, Jean-Marc GOSELIN, Julie LAI, Colette DESZCZ, Thierry COCHON, Régis GOFFART, Maria PACE, Françoise BONNÉ, Alina GATIER, Thomas GOBLET, Alexandre LECAT, Monika MAYEUX, Jean-Pierre LAUDE, Yves MAILLARD

**Etaient représentés :** Jérôme DENYS donne procuration à Jean-Marc GOSELIN, Adeline COCHETEUX donne procuration à Julie LAI, Jean-Pierre DAMIENS donne procuration à Jean-Pierre LAUDE

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Colette DESZCZ est nommée secrétaire de séance.

**Nombre de votants :**

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 4

**EXPOSÉ :**

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2023 comme suit :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	1 604 644.77	1 604 644.77
<b>Section d'investissement</b>	944 237.12	944 237.12
<b>TOTAL</b>	2 548 881.89	2 548 881.89

Le Conseil Municipal,

Vu le projet de budget primitif 2023,

Considérant que la nomenclature M57 permet la mise en place de la fongibilité des crédits (hors dépenses du personnel) permettant les mouvements de crédits de chapitre à chapitre et ce dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections :

Après en avoir délibéré,

Approuve à 15 voix pour et 4 abstentions (Mme MAYEUX, M LAUDE, M MAILLARD, M DAMIENS) le budget primitif 2023 comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	1 604 644.77	1 604 644.77
<b>Section d'investissement</b>	944 237.12	944 237.12
<b>TOTAL</b>	2 548 881.89	2 548 881.89

Approuve à 15 voix pour et 4 abstentions (Mme MAYEUX, M LAUDE, M MAILLARD, M DAMIENS) la mise en place de la fongibilité des crédits (hors dépenses du personnel) permettant les mouvements de crédits de chapitre à chapitre et ce dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections.

Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en sous-préfecture.

**Signatures :**

Le Maire,

La secrétaire de séance,



Signé le 18 avril 2023

Transmis en préfecture le 19 avril 2023

Publié sur le site le 19 avril 2023